

Formation fédérale 1er degré Saison 2018-2019



Dossier d'inscription à renvoyer à l'adresse suivante :
LANA Antenne de Poitiers
42, avenue Jacques Coeur – 86000 POITIERS

Nom : _____ Prénom : _____
N° de licence : _____ Club : _____
Tel. : _____ Département : _____
E-Mail : _____

Toute inscription doit être accompagnée du chèque de participation à la formation libellé à l'ordre de la Ligue d'Athlétisme Nouvelle-Aquitaine.

*Il est demandé aux clubs de libeller **un chèque par candidat et par session.***

Cocher la(les) session(s) demandée(s) :					
Attention il n'est pas possible de s'inscrire uniquement à l'ABC					
<u>type de formation :</u>	<u>date :</u>	<u>lieu :</u>	<u>coût * :</u>		
<input type="checkbox"/> ABC	Sa. 29 sept. (17h)	<input type="checkbox"/> Poitiers			
Durée du module : 7 h	Sa. 29 sept. (17h)	<input type="checkbox"/> Talence			
<input type="checkbox"/> Hors Stade Mod. 1	Sa. 6 au Di. 7 oct. (12h)	<input type="checkbox"/> Talence			
Durée du module : 10 h	Sa. 13 au Di. 14 oct. (12h)	<input type="checkbox"/> Poitiers			
<input type="checkbox"/> Hors Stade Mod. 2	Sa. 20 au Ma. 23 oct. (12h)	<input type="checkbox"/> Talence			
Durée du module : 25 h	Je. 1 ^{er} au Di. 4 nov. (12h)	<input type="checkbox"/> Poitiers			
<input type="checkbox"/> Marche Nordique	Sa. 20 au Ma. 23 oct. (17h)	<input type="checkbox"/> Talence			
Durée du module : 28 h	Je. 1 ^{er} au Di. 4 nov. (17h)	<input type="checkbox"/> Poitiers			

*montant 1 : licenciés LANA ; montant 2 : licenciés hors Ligue ; montant 3 : prise en charge OPCA

Les différents montants d'inscription seront communiqués ultérieurement

Les informations suivantes sont obligatoires pour être allégé d'un module :

Autre(s) pré-requis FFA déjà obtenu(s)*

ABC Date et lieu d'obtention : _____

Module 1 HS Date et lieu d'obtention : _____

PSC1 Date et lieu d'obtention : _____

Les personnes déjà titulaires d'un **diplôme FFA ou d'une attestation de participation (**ABC** ou **Module 1 Hors Stade**) doivent les **joindre obligatoirement au dossier** pour justifier un allègement du cursus de formation ou un pré-requis obligatoire (**PSC1** pour la Marche Nordique). Si ce dernier n'est pas encore obtenu, préciser la date à venir.*

Les informations suivantes sont facultatives :

Autre(s) diplôme(s) FFA obtenu(s)

Intitulé : _____ Date et lieu d'obtention : _____

Intitulé : _____ Date et lieu d'obtention : _____

Autres diplômes (en rapport avec l'entraînement, l'enseignement ou l'animation)

_____ Option : _____

_____ Option : _____

Responsabilités sportives au sein du club, du Comité Dép. ou de la Ligue :

Responsabilités administratives au sein du club, du CD ou de la Ligue :

Profession ou études en cours (si jugé utile) :

« J'atteste sur l'honneur que mon casier judiciaire est vierge et que les renseignements fournis sont exacts »

Date :

Signature de l'intéressé(e) :

Les attestations suivantes sont à remplir et joindre obligatoirement :

ATTESTATION D'ENCADREMENT

Je soussigné M. (Mme) _____

occupant le poste de _____

au sein du club ou de la structure _____

certifie que M. (Mme) _____

Exercera la fonction d'entraîneur* pour la saison 2018-2019 sur les créneaux suivants :

Jours et horaires	Lieux	Effectifs encadrés (catégorie et spécialités éventuellement)

*l'entraînement en club (50 h a minima) est obligatoire dans le cadre de la formation. La pratique fera l'objet d'un dossier d'expérience en club, comptant pour l'évaluation finale.

Avis général sur le candidat : _____

Date :

Signature :

Nom, avis et signature du CTS chargé des formations (candidats hors ligue) :

Les stages de formation, organisés par la Fédération Française d'Athlétisme ou une Ligue Régionale, **réservés aux entraîneurs licenciés à la F.F.A. âgés de plus de 18 ans** doivent permettre d'apporter aux participants un complément performant à leur activité habituelle et se dérouler dans les meilleures conditions.

L'encadrement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique et morale des participants.

Les règles suivantes doivent être admises et respectées de tous.

1. Le programme de stage est fixé par le directeur du stage, en liaison avec les intervenants. Il prévoit les plages horaires de cours théoriques et de séances sur le terrain.
2. Le respect mutuel entre stagiaires, cadres et personnels du lieu d'accueil est le principe fondamental de leurs relations.
3. Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées de tous, notamment : être ponctuel, ne pas dégrader les lieux d'hébergement, de pratique et de formation.
4. La récupération doit être présente au cours du stage afin d'être pleinement profitable. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, d'hygiène, de soins et le respect d'une diététique élémentaire. La consommation d'alcool et de drogue est strictement prohibée.
5. Le non-respect d'autrui et tout comportement portant atteinte à la moralité, à l'image de l'athlétisme, ou plus généralement au bon déroulement du stage, pourront être sanctionnés par l'organisme responsable de ce dernier.

Fait à :

Le :

Nom et prénom :

Signature :

NUL NE S'EST JAMAIS PERDU DANS LE DROIT CHEMIN (Goethe)